

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	29
Représentés	8
Absent	6

Votes	
Pour	37
Contre	0
Abstention	0
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 18 février 2026

Le mercredi 18 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 5 février 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Tonino PANETTA, Maire.

Le Conseil Municipal prend acte de :

Etaient présents :

M. Mmes. : Thierry BALIAS, Malika BENKAHLA, Kristian BOLLE-DALLIAH, Hamida BOUGUEROUA, Julien BOURVEN, Yacin CHALBI, Laurent CHASSAY, Vasco COELHO, Rachel COHEN, Damien DESROCHES, Frédéric DRUART, Terence ESSONE MENGUE, Sabrina FONTAINE, Martine FOURNIAUD, Amandine FRANCISOT, Karim GARROUT, Danièle GAULIER, Fabien GUILLAUD BATAILLE, Bénédicte HACHE, Sébastien HUTIN, Lucie LANTERNIER, Nathalie LEMOINE, Monique LORES, Henrique MARQUES, Sushma OSTERMEYER, Tonino PANETTA, Franklin Lambert POUDY, Hacès SASU, Billy SOMSOUK,

Etaient représenté.e.s :

MME Béatrice ALIROL pouvoir à Vasco COELHO
M. Stéphane BANCE pouvoir à Kristian BOLLE-DALLIAH
MME Mathilde BEZACE pouvoir à Sabrina FONTAINE
MME Jocelyne DIMNET pouvoir à Sushma OSTERMEYER
MME Hafida FADLI pouvoir à Yacin CHALBI
MME Laura FOURNIER pouvoir à Danièle GAULIER
M. Ali ID ELOUALI pouvoir à Bénédicte HACHE
M. Alain OMRANE pouvoir à Hamida BOUGUEROUA

Etaient absent.e.s :

Hassan AOUMMIS, El Arbi CHIRRANE, Catherine DESPRÈS, Sabrina DOS REIS, Walid SAYADI, Moustapha THIAM

Secrétaire de séance :

Damien DESROCHES

O B J E T

Rapport d'activité du SIFUREP, année 2024

Rapport d'activité du SIFUREP, année 2024

Monsieur Vasco COELHO rappelle qu'en tant que collectivité adhérente au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), la commune de Choisy-le-Roi doit chaque année, comme l'exige le Code Général des Collectivités Territoriales, présenter le rapport d'activité du SIFUREP de l'année précédente à l'assemblée délibérante

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Vasco COELHO,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-39,

Vu la délibération n°2025-06-02 du 17 juin 2025 approuvant le compte administratif du SIFUREP pour l'année 2024,

Vu la circulaire n°2025-06 du 2 juillet 2025 relative à la communication du compte administratif pour l'année 2024,

Vu la circulaire 2025-10 du SIFUREP transmettant le rapport d'activité 2024,

Vu le rapport d'activité du SIFUREP pour l'année 2024,

Considérant, que ce rapport doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal en séance publique,

Après avoir entendu le rapport du délégué de la commune au SIFUREP,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Prend acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne pour l'année 2024.

ARTICLE 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr.

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 18 février 2026

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire

A blue ink signature of Tonino Panetta is written over a circular official stamp of the Municipality of Choisy-le-Roi. The stamp contains the text 'Mairie de Choisy-le-Roi' and '75116'. The signature is a cursive 'Tonino'.

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20260224-DEL-26-030-DE
Date de télétransmission : 24/02/2026
Date de réception préfecture : 24/02/2026